

# Les Jardins de Ris

Association Syndicale Libre

Chez Mme Marcuccilli- 6 Square René Daumal - 91130 Ris Orangis – [lesjardinsderis@yahoo.fr](mailto:lesjardinsderis@yahoo.fr)

Boîte aux lettres ASL : 34, Rue Clément Marot

---

## LETTRE D'INFORMATION n°12

### RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

De plus en plus d'habitants de notre village ne respectent pas le cahier des charges. N'oubliez pas que le lotissement est régi par celui-ci et qu'une des priorités des membres du bureau de l'ASL va être la mise en conformité de l'ensemble du lotissement. Si vous êtes locataires, n'hésitez pas à nous le demander, nous ne manquerons pas de vous le fournir.

### QUELQUES PETITS RAPPELS...

⇒ Les claustras (panneaux de bois) sont limités : 2 claustras entre 2 maisons, dans l'alignement de ces dernières, ne l'oubliez pas !

⇒ « L'utilisation des tondeuses à moteur n'est autorisée que de jour et uniquement de 9 heures à 18 heures, sauf le dimanche où cette utilisation ne sera tolérée que de 10 heures à 13 heures, sauf réglementation locale plus restrictive. » - article 10 du cahier des charges.

⇒ Les haies végétales ne peuvent pas dépasser la hauteur maximale de 1 m 80. « Ces haies devront être taillées régulièrement, quatre fois par an aux époques d'usage. » - article 11 du cahier des charges. Merci de profiter des beaux jours pour tailler vos haies, horizontalement mais aussi verticalement, puisque les haies dépassent du grillage et risquent de blesser les passants pour les maisons en angle et le long des différents passages, alors réagissez !

⇒ Il est interdit de stationner vos voitures le long de la rue Clément Marot et aux entrées des squares. Les voitures concernées gênent pour la visibilité mais également les camions d'éboueurs, ceux-ci se retrouvent obligés de monter sur les devantures des maisons et les détériorent. La police peut donc être amenée à vous verbaliser.....

### PROBLEME DE MONOTIGES DE RADIATEURS

Comme vous le savez, des actions ont été réalisées par les membres du bureau de l'ASL suite aux fuites précoces des monotiges des radiateurs, qui étaient défectueuses. La société concernée a donc changé les monotiges de tous les radiateurs du lotissement, sauf ceux des maisons de la 1<sup>ère</sup> tranche, puisque la société a considéré que cette tranche n'était pas concernée par ce problème. Plusieurs propriétaires de la 1<sup>ère</sup> tranche ont pris contact avec nous pour nous annoncer que leur maison était également concernée par ce vice caché. Une nouvelle action pour ces personnes est en cours, nous demandons aux habitants de la 1<sup>ère</sup> tranche de vérifier que leurs monotiges de radiateurs ne soient pas piquées par la rouille ; si tel est le cas, merci d'envoyer un e-mail ou un courrier aux membres du bureau.

### PROBLEME DE CHAUDIERES

Puisque les problèmes n'arrivent jamais seuls, il semblerait que le lotissement soit également touché par un vice caché sur nos chaudières puisque certains propriétaires sont déjà dans l'obligation de la changer. Les membres du bureau de l'ASL ne peuvent pas se permettre de prendre en charge ce problème ; par contre, un propriétaire accepte de créer un comité de pilotage si cela s'avère nécessaire. Il s'agit de M. et Mme TANASE, 10 square Jean Racine / [ritadan@wanadoo.fr](mailto:ritadan@wanadoo.fr) ; merci de prendre contact avec eux si vous êtes également concernés par ce problème.

### SITE INTERNET DU LOTISSEMENT

Un peu de patience, celui-ci arrive bientôt ! Des photos seront mises en ligne sur ce site, si certains d'entre vous ne souhaitent pas apparaître sur celui-ci, vous pourrez demander le retrait de cette photo.

La présidente et les membres du bureau de l'ASL